

Grand Poitiers Communauté urbaine



SPORTS ET LOISIRS, VIE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Appel à candidatures avant le 16 décembre pour l'occupation d'une parcelle au stade Rébeilleau

Grand Poitiers ouvre à la concurrence une demande d'occupation de 1 800 m² au stade Rébeilleau, invitant d'ici au 16 décembre 2025 un projet alternatif à celui d'une association souhaitant y créer un préau sportif.

Publié le 01 décembre 2025

Objet du présent avis

Grand Poitiers Communauté urbaine, gestionnaire de l'équipement sportif du Stade Rébeilleau, a été saisie par une association sportive d'une demande d'occupation du domaine public au sein du stade Rébeilleau, dans une logique de structuration et de développement à long terme de leur association, notamment grâce à l'implantation d'un préau multifonctionnel avec couverture photovoltaïque, d'une surface de jeu en gazon synthétique implantée sous ce préau, de bureaux pour les salariés du club et d'une salle d'étude pour les lycéens du centre de formation.

Descriptif de l'activité

- Espace couvert permettant une pratique sportive en toute saison et locaux administratifs.
- L'occupant supportera l'ensemble des coûts permettant de créer les activités décrite ci-avant.
- L'occupant fera son affaire de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à sa réalisation.

Conformément à l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, les professionnels et/ou les personnes susceptibles d'être intéressé.e.s peuvent présenter une offre concurrente pour proposer un même type d'activité.

Candidature

Les professionnels et/ou personnes intéressé.e.s devront faire parvenir leur offre **au plus tard le 16/12/2025** pour faire connaître leurs projets concrets, selon l'une des modalités suivantes :

- en recommandé avec avis de réception (ou remise contre récépissé) à l'adresse :
- Grand Poitiers Communauté urbaine / Direction des Sports - 84 Rue des Carmélites - 86000 Poitiers,
- par courriel, à l'adresse suivante :
sports@grandpoitiers.fr

Chaque candidat ne pourra présenter qu'une seule offre.

Si aucun candidat ne se manifeste dans le cadre de cet appel à candidature, l'emplacement pourra être attribué à la personne privée ayant initialement manifesté son intérêt.

